COMITE 22

BADMINTON

CHAMPIONNAT DES COTES D'ARMOR

JEUNES

REGLEMENT SAISON 2021 – 2022

FFBaD
Fédération Française de Badminton

Codep Solidaire
SoliBad
Badminton Sans Frontières

L.B.Ba

Règlement du Championnat des Côtes d'Armor Jeunes
Saison 2021 -2022

TABLE DES MATIERES

1. Généralités 3
2. Participation 3
3. Inscription 3
4. Confection des tableaux 4
5. Echéancier 4
6. Gestion technique 5
7. Volants 5
8. Trophées et Dotations 5
9. Partenariat Comité 5
10. Arbitrage 5
11. Accueil de la Compétition 6
12. Obligation de l'Organisation 6
13. Droit à l'image 7
14. Commission Compétition 7

COMITE DEPARTEMENTAL DE BADMINTON – 18 rue Pierre de Coubertin – 22440 PLOUFRAGAN
Tel : 02 96 76 25 10 – Fax : 02 96 76 25 12 – Email : codepbad22@gmail.com

1. GENERALITES

a. Définition :

Le Championnat des Côtes d'Armor jeunes est une compétition attribuant les titres départementaux dans les disciplines de simple homme (SH), simple dame (SD), double homme (DH), double dame (DD) et double mixte (DX) dans les catégories suivantes :

- Poussins
- Benjamin
- Minime
- Cadet

b. Champ d'application

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'engagement et le déroulement de cette compétition.
Ce règlement annule et remplace tous les précédents. Le règlement général des compétitions s'appliquera pour tous points non développés dans ce règlement. Il a été présenté par la commission compétition des Côtes d'Armor aux membres du conseil d'administration du Comité 22 qui l'a avalisé le 15 mars 2022.

2. PARTICIPATION

a. Licences:

Seuls peuvent être admis à participer au Championnat des Côtes d'Armor simple et double les joueurs des catégories représentées et licenciés à la F.F.BaD dans les clubs Costarmoricains pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension en cours.

b. Tableaux

Le Championnat des Côtes d'Armor verra s'opposer dans chaque catégorie, les joueurs dans cinq tableaux (SD, SH, DD, DH, DX).
L'organisateur se réserve le droit de regrouper et/ou couper et/ou annuler les tableaux en fonction des inscriptions.

3. INSCRIPTION

Chaque joueur pourra s'inscrire dans 1, 2 ou 3 tableau(x).
Pour le Championnat des Côtes d'Armor Jeunes, les frais d'inscriptions seront facturés aux clubs d'appartenance des joueurs par le Comité.

Tarifs :
- Pour 1 tableau : 5,50€
- Pour 2 tableaux : 10€
- Pour 3 tableaux : 14€

La commission jeune se réserve le droit d'attribuer pour chaque catégorie entre une et quatre wild card pour les tableaux simples de poussins à Cadet.

COMITE DEPARTEMENTAL DE BADMINTON – 18 rue Pierre de Coubertin – 22440 PLOUFRAGAN
Tel : 02 96 76 25 10 – Fax : 02 96 76 25 12 – Email : codepbad22@gmail.com

Les cadets sont libres de jouer en sénior ou en jeune.
Les cadets peuvent jouer en simple jeune et double adulte et inversement mais ne pourront pas faire de mixte. (Seulement 2 tableaux dans ce cas)

Les inscriptions de simples pour les poussins, benjamins, minimes et cadets dépendront du classement des TDJ avec des wild-cards distribuées au CPPH suivant le tableau ci-dessous :

Catégorie	Nombre de joueurs (-euses) sélectionnés (-ées) par rapport au Classement des TDJ	Nombre de Wild-Card distribuées
Poussins	10	2
Benjamins	10	2
Minimes	10	2
Cadet	08	04

Les inscriptions en doubles et mixtes pour toutes les catégories seront libres mais seul les 12 meilleurs joueurs (-euses) ou paires, seront retenues en fonction du CPPH à la date limite d'inscription (J-9) pour participer à la compétition.

Un joueur (-euse) ou une paire ne pourra pas être surclassé(e). (Sauf minibad)

La taille des tableaux pourra être revue à la baisse ou à la hausse suivant le nombre d'inscrits.

Le tirage au sort des tableaux sera effectué par la commission jeune à **J-7**.

Aucune modification ne sera plus apportée après cette date sauf accord du Juge-Arbitre désigné.

4. CONFECTION DES TABLEAUX

Les têtes de séries seront déterminées pour chaque tableau et pour chaque catégorie, en fonction du CPPH à la date du tirage au sort..
La taille de chaque tableau sera de 12 joueurs sauf si le nombre de participants ne permet pas d'atteindre cette taille de tableau.

En fonction du nombre de joueurs les tableaux prendront les formes suivantes :
Nombre de joueurs / Format du tableau / Nombre de sortants

12 : 4 poules de 3 / 2 sortants par poule
11 : 1 poule de 3 et 2 poules de 4 / 2 sortants par poule
10 : 2 poules de 3 et 1 poule de 4 / 2 sortants par poule

COMITE DEPARTEMENTAL DE BADMINTON – 18 rue Pierre de Coubertin – 22440 PLOUFRAGAN
Tel : 02 96 76 25 10 – Fax : 02 96 76 25 12 – Email : codepbad22@gmail.com

9 : 3 poules de 3 / 2 sortants par poule
8 : 2 poules de 4 / 2 sortants par poule
7 : 1 poule de 3 et 1 poule de 4 / 2 sortants par poule
6 : 2 poules de 3 / 2 sortants par poule
De 3 à 5 : Poule unique
De 1 à 2 : Non joué

Le tirage au sort des tableaux sera effectué par la commission jeune du comité départemental de badminton à J-7 de la compétition.
Tous les forfaits ultérieurs au tirage au sort devront être justifiés par écrit dans les conditions habituelles.

5. ECHEANCIER

L'échéancier sera confectionné par la commission jeunes du comité 22 (avec accord du JA), à J-5.
Le samedi : les simples et les mixtes jusqu'aux ¼ finales incluses.
Horaires cadrés : 9h00 / 19h00
Les doubles auront lieu le dimanche ainsi que les ½ et finales du mixte.
Horaires cadrés : 9h00 / 18h00

6. GESTION TECHNIQUE

Les inscriptions et les tableaux seront entièrement gérés par le comité sous contrôle des commissions concernées.
Les convocations seront mises en ligne sur le site du comité départemental la semaine précédant la compétition.

Le comité contactera la presse Départementale pour annoncer les dates, le lieu, les horaires, les contacts et conditions de déroulement de ce championnat. Le club organisateur devra également entreprendre des démarches afin de médiatiser l'événement (presse sportive et locale).

7. VOLANTS

Les volants plastiques seront fournis par le comité départemental.
Les joueurs le souhaitant pourront jouer en volants plumes si accord entre les deux joueurs par contre ils seront partagés par les joueurs dans les tours qualificatifs et fournis par le comité pour les finales de tous les tableaux à raison de **3 volants** par finale. Ces volants seront amenés par le représentant du comité au club organisateur
Les volants utilisés devront être homologués.
Le club organisateur devra prévoir également un stock de quelques boîtes de volants qu'il pourra vendre (au prix du marché) à la demande, aux joueurs en faisant la requête (possibilité de demander au partenaire du comité).

COMITE DEPARTEMENTAL DE BADMINTON – 18 rue Pierre de Coubertin – 22440 PLOUFRAGAN
Tel : 02 96 76 25 10 – Fax : 02 96 76 25 12 – Email : codepbad22@gmail.com

8. TROPHEES et DOTATION

Les vainqueurs et finalistes seront récompensés par des trophées et des médailles d'argent qui seront offerts par le comité 22.
Le club organisateur pourra également offrir un lot aux 2 voire 4 premiers

9. PARTENARIAT COMITE

L'organisateur devra respecter l'engagement du comité vis-à-vis de son partenaire.
- Mettre à disposition un emplacement pour la tenue de son stand.
- Afficher ses supports de communication et utiliser sa charte graphique sur les supports de communication.
En cas d'indisponibilité du partenaire du comité, le club organisateur aura la possibilité de choisir le partenaire de son choix.

10. ARBITRAGE

La Commission départementale d'Arbitrage désignera si possible:
- Un juge-arbitre pour le weekend.
Les frais de restauration et d'hébergement du juge-arbitre sont à la charge du comité. Ainsi que les indemnités et les frais de déplacements (un aller-retour).

Si pas de JA, dans le règlement le JA sera remplacé par la commission jeune qui endossera le rôle du JA.

Si la compétition se déroule sur 2 salles, le club organisateur pourra désigner le JA de son club(si il en possède un) pour officier dans la seconde salle.

La CDA en collaboration avec la CRA pourra demander si des arbitres veulent se perfectionner afin d'arbitrer les finales.
Les frais de restauration des arbitres seront à la charge du club organisateur.
Les arbitres venant pour se perfectionner ne toucheront pas de frais de déplacements et d'indemnités.

11. ACCUEIL DE LA COMPETITION

La date de la compétition est le week-end du 11 et 12 mai 2022 à Loudéac

12. OBLIGATION DE L'ORGANISATION (Club Organisateur et comité)

- **Etablir la demande d'autorisation sur Poona (http://poona.ffba.org),** après acceptation par la commission compétition et le Comité Directeur du comité, dans les conditions habituelles. **(Comité)**

- Envoyer une **lettre d'invitation avec plan d'accès** vers les salles au plus tard **5 semaines avant** la date de la compétition au secrétariat du comité. **(Club organisateur)**

COMITE DEPARTEMENTAL DE BADMINTON – 18 rue Pierre de Coubertin – 22440 PLOUFRAGAN
Tel : 02 96 76 25 10 – Fax : 02 96 76 25 12 – Email : codepbad22@gmail.com

- Prévoir une **buvette suffisante pour les deux jours** en fonction du nombre de personnes attendues. **(Club organisateur)**

- Prévoir un **lot d'accueil** (au choix) pour tous les participants (joueurs et officiels techniques). **(Club organisateur)**

- **Proposer des contacts pour l'hébergement** des joueurs à proximité du complexe sportif et à des tarifs raisonnables (partenaires de l'organisateur ?). **(Club organisateur)**

- Assurer la **gestion matérielle de la compétition** dans les meilleures conditions (table de marque, gestion Badplus, sono, affichage, vente de volants, ...). **(Comité et club organisateur)**

- Prévoir des **scoreurs** au minimum pour les finales. **(Club organisateur)**

- **Entreprendre des démarches pour médiatiser l'événement** (contact des partenaires, de la presse sportive et régionale, invitations d'élus locaux et régionaux, cartons d'invitation à transmettre au comité pour inviter quelques élus). **(Club organisateur)**

- **Renvoyer** le dimanche soir de la fin de la compétition le **fichier Badplus** des résultats au secrétariat du comité. Informations dans les mêmes délais de la **presse sportive et régionale**. **(Club organisateur et comité)**

13. DROITS à l'IMAGE

Les photographies prises pendant le weekend pourront être diffusées sur le site internet ou dans les parutions du comité. Les personnes concernées par ces photographies (joueurs, cadres, invités, public…), qui ne souhaiteraient pas voir leur image utilisée, pourront formuler une demande écrite en ce sens auprès de la table de marque. Sans cette démarche, ils renonceront à ce droit.

14. COMMISSION JEUNES

jeunes@codepbad22.com

COMITE DEPARTEMENTAL DE BADMINTON – 18 rue Pierre de Coubertin – 22440 PLOUFRAGAN
Tel : 02 96 76 25 10 – Fax : 02 96 76 25 12 – Email : codepbad22@gmail.com